



COMMUNE de MANZIAT (Ain)

**PROCES-VERBAL de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 31 mai 2017, 20H30**

Date de la convocation : 24 mai 2017

Nombre de membres en exercice : 19

Présents: APPERT Annie, BENOIT Monique, BERNARD Stéphanie, BERRY Florence, BOYAT Marie Eve, BOYAT Thierry, CATHERIN Agnès, CATHERIN Christian, CATHERIN Denis, CHAMBARD Nathalie, CHARVET Corinne, COULON Arnaud, LARDET Denis, LAURENT Jean, PENIN Jacques, ROHRBACH Daniel, VOISIN Luc.

Absents excusés: ARNAL Stéphane, DURUPT Nadège.

Pouvoirs :

Président de séance : LARDET Denis.

Secrétaire de séance : COULON Arnaud.

☒ Procès-verbal de la séance du 26 avril 2017: le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées et avec une abstention d'un membre alors absent.

M. le Maire présente Véronique HUTH au conseil, qui sera la nouvelle directrice des services à compter du 1^{er} juillet 2017. Cette spécialiste des marchés publics et des finances en provenance de la commune de CHARNAY-LES-MACON souhaitait ainsi retrouver une collectivité de taille plus humaine pour finir sa carrière.

1) Terrains de tennis à l'espace du Chêne : plan de financement définitif

M. le maire rappelle au Conseil que par délibération du 9 mars 2016, la commune s'est engagée sur le projet de construction de deux cours de tennis au cœur de « l'espace du chêne ».

Les travaux sont estimés à 88 552.80€ HT soit 106 263.36 € TTC pour la construction de deux cours.

Des subventions ont été demandées au titre de la DETR, de la dotation territoriale ainsi qu'une aide de la région. M. le Maire précise que la région n'a toujours pas rendu de réponse et ne pourra pas le faire avant le 30 juin 2017.

Le plan de financement actuel est donc le suivant :

DEPENSES	RECETTES
88 552.80	DETR (20%): 17 710 Dotation territoriale (15%) : 13 283 Région ARA: NC Autofinancement : 57 559.80
Total HT : 88 552.80	Total HT : 88 552.80

Le conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, acte le plan de financement prévisionnel de l'opération et autorise M. le Maire à demander toute subvention possible et à signer tous les documents afférents.

M. le Maire précise que le terrain sur lequel seront construits les tennis appartient à la CCPB et que celle-ci devrait le rétrocéder à la commune. Parallèlement la nouvelle CCPBPV va investir dans le terrain de foot à BAGE et dans l'éclairage de ceux de FEILLENS.

Les travaux de construction des terrains ont débuté, le terrassement a nécessité la mise en place de plus de cailloux que prévu en raison de la mauvaise qualité du sol. Il y aura donc un surcoût, mais le coût final des travaux restera inférieur au montant des dépenses subventionnables (88 552.80€ HT).

2) Modification du règlement de location de la salle des fêtes

La trésorerie ne va bientôt plus prendre en charge les titres de recettes inférieurs à 15€.

Le règlement jusqu'alors en vigueur de la salle des fêtes amenait à faire payer aux particuliers l'intégralité de la location au moment où ils renaient la salle, et la casse éventuelle après la location, avec un forfait minimum de casse de 5€.

Il est désormais proposé de facturer deux tiers de la location au moment de la signature de la convention de location, et le dernier tiers plus casse éventuelle, avec toujours le forfait minimum de 5€, au moment de la restitution de la salle. Dans le cas d'une gratuité de salle avec un prêt de vaisselle, un forfait de 15 € sera appliqué en cas de casse.

Le conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, acte le nouveau mode de facturation et le nouveau tarif proposés.

3) Modification du règlement de location du gymnase

La trésorerie ne va bientôt plus prendre en charge les titres de recettes inférieurs à 15€.

Le règlement jusqu'alors en vigueur du gymnase amenait à faire payer des locations à 5€ et 10€ de l'heure selon si l'association sportive était sur le territoire ou pas de la Communauté de Communes du Pays de Bâgé (désormais Communauté de Communes du Pays de Bâgé et de Pont de Vaux).

Il est désormais proposé de maintenir les prix précédemment fixés mais d'imposer un temps minimum de location :

Tarif 2 : 5 € avec minimum de 3 heures de location

Tarif 3 : 10 € avec minimum de 2 heures de location

Le conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, acte les nouveaux tarifs proposés.

4) Modification du règlement de location de la bibliothèque

La trésorerie ne va bientôt plus prendre en charge les titres de recettes inférieurs à 15€.

Le règlement jusqu'alors en vigueur amenait à faire payer des locations à 5€ de l'heure.

Il est désormais proposé de maintenir le prix précédemment fixé mais d'imposer un temps minimum de location :

Salle bibliothèque : 5 € de l'heure avec minimum de 3 heures de location

Le conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, acte le nouveau tarif proposé.

5) Modification des tarifs des cours informatiques

La trésorerie ne va bientôt plus prendre en charge les titres de recettes inférieurs à 15€. Les cours informatiques étaient jusqu'alors facturés au tarif de 10€ la période. Il est désormais proposé de fixer ce tarif à 15€ la période.

Le conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, acte le nouveau tarif proposé.

6) Convention de servitude avec le SIEA aux Combes

M. le Maire explique au Conseil que pour alimenter les 5 lots du lotissement dit des Combes, le SIEA doit survoler le domaine public au niveau de la parcelle ZK 235.

Le Conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, autorise M. le Maire, à confirmer son accord pour la création de cette servitude.

7) Tarification des TAP pour la rentrée 2017

Suite à la fusion des communautés de communes du Pays de Bâgé et de Pont de Vaux, les TAP doivent être harmonisés.

L'ex CC du Pays de Bâgé s'occupe du recrutement des animateurs, de la gestion de leurs plannings et de la gestion des inscriptions des enfants. Elle prend en charge une partie des frais de personnel, le matériel et le reste des frais de personnel étant à la charge des communes qui perçoivent le fonds d'amorçage de 50€ par enfant. Les TAP sont gratuits pour les familles.

L'ex CC de Pont de Vaux n'est pas partie prenante pour les TAP.

Seuls trois communes pratiquent les TAP sur le territoire de l'ex CCPV, Pont de vaux, St Bénigne et Chevroux.

La Commune de Pont de Vaux fait payer les TAP 20€ par enfant et par an.

La nouvelle CC Bâgé / Pont de Vaux n'ayant pas tranché sur la question de l'harmonisation des TAP sur le territoire lors du dernier conseil communautaire et les inscriptions pour la prochaine rentrée à Manziat se déroulant le 10 juin, M. le Maire propose de maintenir le fonctionnement actuel des TAP pour la rentrée 2017-2018. En effet, il paraît compliqué de modifier les TAP pour la prochaine rentrée même si le nouveau gouvernement rendait cela possible. Les animateurs sont recrutés, les plannings des professeurs d'école sont calés et les parents se sont organisés en fonction des horaires pour la rentrée prochaine.

En fonction des textes qui vont être promulgués, la commune devra se positionner pour les rentrées scolaires à venir.

Le Conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, acte le maintien des TAP à l'identique pour la rentrée 2017/2018.

Arrivée de Thierry BOYAT

Comptes rendus des commissions :

⇒ Commission Voirie : (Jean LAURENT, Annie APPERT, Monique BENOIT, Thierry BOYAT, Christian CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Jacques PENIN):

Jean LAURENT remercie une fois encore les bénévoles du fleurissement pour leur aide précieuse. Il rappelle que des élèves de la MFR de Bâgé ont été accueillis pour désherber, bêcher, et aider aux plantations. Ces travaux pratiques ont été une réussite, et M. le Maire souhaite qu'ils se renouvellent.

Le syndicat des eaux poursuivra les travaux de renouvellement des canalisations d'eau route de Chevroux et rue Vieille durant les mois de juin et juillet.

L'entreprise De Gata va réaliser les travaux de PATA pour réparer les routes.

Une bouche à incendie trop ancienne sera à changer.

M. le Maire en profite pour indiquer que le SIEA doit installer une structure devant le NRO 2 situé à Chanfant afin que les agents qui interviennent sur l'armoire soient à hauteur, celui-ci ayant été surélevé à son installation afin d'éviter des dommages en cas de crue de la Saône. Il a été mis en avant le fait que l'emprise de la voie communale est telle qu'il semble compliqué d'implanter une structure supplémentaire sur le devant de l'armoire. Ce NRO a déjà été déplacé une fois suite à une mise à niveau demandée par orange, maintenant il faudrait encore le déplacer afin que les techniciens soient à hauteur, faire et défaire.... Il n'y aura aucune incidence financière directe pour la commune.

M. le Maire se rendra à la réunion du SIEA qui va avoir lieu à FEILLENS et en profitera pour rappeler que la demande de raccordement à la fibre de l'entreprise D'CLIC est toujours en attente malgré son caractère urgent.

L'agent technique en arrêt depuis fin décembre a repris à mi-temps thérapeutique début mai.

M. le Maire invite les conseillers à ouvrir l'œil lorsqu'il pleut afin de repérer les fossés qui seraient à curer.

De même, la commission voirie est invitée à faire le point sur les marquages au sol à réaliser.

⇒ Commission assainissement/environnement : (Luc VOISIN, Thierry BOYAT, Agnès CATHERIN, Denis CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Nadège DURUPT, Jean LAURENT, Jacques PENIN):

Luc VOISIN revient sur sa rencontre avec les agents, accompagné de Jean LAURENT, concernant l'interdiction des produits phytosanitaires. Un nouveau produit naturel a été testé mais le résultat semble peu convaincant. Il faudra certainement en tester un autre. Mais il faudra aussi apprendre aux habitants à vivre avec quelques brins d'herbe qui pourront dépasser des pavés ou des massifs.

Un habitant avait signalé des abeilles mortes dans sa propriété à Saint Laurent des Sables. M. le maire et deux adjoints se sont rendus sur place pour y constater qu'effectivement quelques abeilles étaient mortes. Il a été proposé au riverain de contacter la DDPP de l'Ain, service « réseau de surveillance des mortalités massives aiguës et des maladies classées dangers sanitaires de première catégorie des abeilles » pour leur signaler le problème.

Thierry BOYAT explique qu'en effet les apiculteurs ayant des ruches vers la Lie Pontée, Chevroux et Ozan ont vu leurs abeilles disparaître, du moins ne pas revenir aux ruches et leur récolte a été nulle. Des spécialistes sont venus prélever des spécimens pour les analyser et découvrir si quelque chose en particulier aurait pu causer ces pertes.

M. le Maire revient sur sa rencontre avec Sogea, co-constructeur de la station, qui est revenu faire le point sur le fonctionnement de l'équipement et les problèmes rencontrés.

Luc VOISIN informe qu'une réunion publique sera organisée avec les riverains de la route des Pinoux concernant les travaux qui seront réalisés. Il s'agira alors d'expliquer en quoi ils consistent et l'importance d'avoir un raccordement conforme.

⇒ Commission Communication (Stéphanie BERNARD, Stéphane ARNAL, Agnès CATHERIN, Corinne CHARVET, Jacques PÉNIN) :

Stéphanie BERNARD remercie tous les conseillers qui ont participé à l'organisation de la cérémonie du 8 mai.

Elle rappelle que le Manziat Infos sera distribué le week-end du 23 juin.

Des décorations de Noël ont été commandées pour les façades de la mairie.

Une réunion aura lieu avec les directeurs d'écoles le 20 juin afin de voir si les enfants peuvent réaliser la page de couverture du bulletin municipal et du calendrier des fêtes.

Enfin elle invite chacun à donner son avis sur les noms proposés par la commission communication intercommunale pour le nouvel EPCI.

⇒ Commission CLES (Agnès CATHERIN, Annie APPERT, Stéphanie BERNARD, Christian CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Corinne CHARVET, Daniel ROHRBACH) :

Agnès CATHERIN et M. le Maire ont rencontré les bénévoles de la bibliothèque le 9 mai. Il y a 285 inscrits dont 157 adultes. 5 animations scolaires ont été réalisées, ainsi qu'une lecture mensuelle à la MARPA qui ravit les résidents. Le 21 octobre aura lieu le spectacle de la bibliothèque.

C'est Daniel ROHRBACH qui représentera la commune à la réunion de la bibliothèque municipale du 2 juin car il est difficile pour les autres de se libérer un vendredi matin.

Agnès CATHERIN revient sur la rencontre avec l'association du Tennis, accompagnée de M. le Maire et de la commission. La convention pour la mise à disposition des terrains de tennis est en cours de préparation.

Elle a également assisté à l'Assemblée Générale de l'ADMR.

⇒ Commission Bâtiments (Denis CATHERIN, Monique BENOIT, Florence BERRY, Christian CATHERIN, Corinne CHARVET, Arnaud COULON, Daniel ROHRBACH) :

Denis CATHERIN revient sur les travaux des cours de tennis qui ont débuté. Il y a aura des travaux supplémentaires car de l'argile a été trouvée et les fondations ont donc du être consolidées.

⇒ Commission Urbanisme (Denis CATHERIN, Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Nadège DURUPT, Jean LAURENT) :

Denis CATHERIN dresse la liste des dernières demandes d'urbanisme.

Il revient sur les travaux non conformes de Terre de France, qui n'a pas réalisé les micro-stations indiquées au permis et continue donc de déverser directement au fossé l'intégralité des eaux usées de l'entreprise, ce qui ne peut être toléré. Un recommandé a donc été envoyé au gérant qui ne l'a pas retiré. Il n'y a pas de raison que les habitants de la commune doivent se mettre en conformité concernant leur assainissement et que l'usine Terre de France puisse continuer à déverser au fossé. S'il le faut une procédure sera enclenchée.

Denis CATHERIN revient ensuite sur la demande de riverains de la RD qui souhaitent réhabiliter deux logements en ayant une dérogation pour ne pas prévoir les deux places de stationnement par logement exigées par le Plan d'occupation des Sols. Cela a été refusé, le stationnement étant toujours problématique. Les problèmes de la rue de la Résistance en sont

une bonne illustration, le stationnement des véhicules y étant très gênant car les places sont insuffisantes.

Denis CATHERIN se rendra à une réunion organisée par la Préfecture le 21 juin concernant le règlement départemental de défense contre l'incendie. Il s'agit de savoir à quelle distance des bâtiments les bornes doivent être implantées.

Questions diverses

M. le Maire revient sur le spectacle de Jeff PANACLOC qui a fait salle comble et a été une très bonne expérience que la commune est prête à renouveler.

L'agent en charge de l'urbanisme reprendra son service début juin. M. le Maire remercie Corinne SIBELLAS qui a géré cette absence et qui a très bien su s'adapter.

Il remercie le Sergent-Chef Romain REVEL et son équipe de pompiers bénévoles pour leurs interventions ludiques dans les écoles et pour les ateliers organisés avec les enfants. L'expérience a été très positive. Une manœuvre générale aura lieu à l'école publique en novembre afin que les sapeurs-pompiers puissent s'approprier la configuration des lieux.

La commune a organisé une formation avec le personnel de l'école et des TAP concernant la manipulation des extincteurs.

M. le Maire informe le conseil que ce sont les époux MARCELLIN qui vont reprendre le bar le Manziaty à compter du mois de juillet. Il leur souhaite une belle réussite.

M. le Maire informe qu'un représentant de la société SPIE, missionné par Orange, est venu présenter une proposition de reconduction de la convention de location pour l'antenne Orange, qui va désormais être sous-louée à Free. Des négociations sont en cours concernant le loyer pour que la commune retire également un bénéfice de ce montage.

M. le Maire informe qu'une réunion a eu lieu en mairie avec les représentants de la CCI, du syndicat mixte Bresse val de Saône, de l'Union des commerçants de Pont de Vaux et des commerçants de Manziat pour leur proposer de mettre en place une union commerciale afin, entre autre, de participer à une opération proposant des chèques cadeaux. Ainsi les entreprises pourraient offrir ces chèques à leurs employés, qui seraient utilisés sur le territoire, au lieu de chèques cadeaux classiques. M. le Maire rappelle que cette réunion a été très appréciée et que les commerçants vont y réfléchir.

Il revient ensuite sur la fin du projet éolien, une lettre d'information ayant été demandée à Valorem afin d'expliquer à la population des quatre communes concernées les raisons de l'abandon du projet ainsi tout le monde aura le même écho. Il souhaite également qu'une réunion soit organisée Cela permettra d'éviter les affabulations.

Annie APPERT s'interroge sur le mode de facturation des ordures ménagères et notamment sur le poids appliqué. Une levée minimum est comptée tous les quatre mois pour un poids minimum de 10 kg par personne, afin que certains ne tentent pas de ne jamais sortir leur poubelle et de se débarrasser autrement des déchets ménagers. Un éclaircissement sera demandé à la CCPBPV.

Luc VOISIN rappelle que même si les habitants trient leurs déchets et donc que le volume de ces derniers diminue, le coût de traitement lui est de plus en plus élevé.

Enfin le problème de stationnement rue vieille, face au garage Gauthet, est évoqué.

(Séance levée à 23h00)

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,